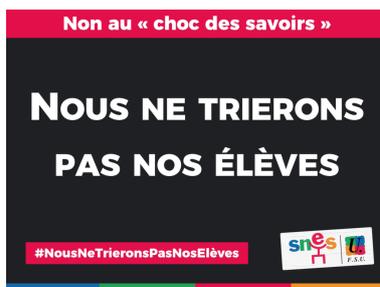


<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article6701>



Réunion publique contre le "choc des savoirs" le jeudi 2 mai 2024

- SNES académique de Dijon - Départements - Saône-et-Loire - A la Une en Saône-et-Loire -



Publication date: mardi 9 avril 2024

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Afin d'expliquer notre opposition à la réforme dite du "choc des savoirs" dont les arrêtés et les décrets d'application ont été récemment publiés, l'intersyndicale Education Nationale et la FCPE de Saône et Loire organisent et vous invitent à une réunion publique le jeudi 2 mai à 18h à la maison des syndicats de Chalon sur Saône.

Venez nombreuses et nombreux afin de mieux comprendre les implications de cette réforme sur le métier des enseignants et la scolarité des élèves et d'échanger sur ce sujet qui va encore une fois à l'encontre des revendications des personnels et des familles pour améliorer tant les conditions d'apprentissages que d'exercice de nos métiers.

Ci-dessous le tract commun d'appel à cette réunion :



Parents et enseignant-es de Saône-et-Loire pour le RETRAIT DU CHOC DES SAVOIRS

Le ministère a entériné par le décret du 17 mars 2024 le projet conservateur et passif de « choc des savoirs ». Ces mesures sont néfastes à l'École, pour les élèves et pour les personnels. Au lieu d'en guérir les maux, elles renoncent à les voir et va les accroître.

NOUS N'OUS OPPOSONS À CE PLAN QUI :

Trise socialement les élèves en organisant les cours de maths et de français en groupes de « niveau », ce qui va inévitablement accentuer les inégalités scolaires.	Renet en cause l'égalité dans la poursuite d'étude pour tous les élèves, principe fondateur de l'École publique, en conditionnant l'accès direct au lycée par la mise en place de classes prépa-seconde en LGT ou LP.
Désorganise les collèges, car les groupes, en privant des moyens, ne permettent plus la mise en place d'autres dispositifs comme des options, ou des allègements d'effectifs ailleurs (en physique, SVT, LV, techno, etc).	Ne permet pas aux enseignant-es de concevoir librement leur enseignement : en imposant manuels, méthodes et progressions conservatrices contraintes.
Ne dégrade considérablement les conditions de travail par la grande insuffisance des postes et la surcharge des classes.	Supprime les espaces de dialogue en matière de redoublement, ce qui pose une tension entre l'école et les familles empêchant de constituer essentiel les meilleurs solutions pour la scolarité des enfants.

Disposés les enseignants de leur expertise professionnelle notamment par l'imposition d'évaluations nationales standardisées à tous les niveaux.

NOUS EXIGEONS :

- ✓ le retrait du décret du 17 mars 2024.
- ✓ le respect de notre liberté pédagogique, de nos statuts, de nos missions.
- ✓ les postes et les moyens humains nécessaires pour assurer dans de bonnes conditions toutes les heures d'enseignement disciplinaires.
- ✓ un investissement budgétaire massif pour l'École publique et la réussite de tous les élèves.

NOUS SOUTENONS les personnels dans leur lutte, contre le tri des élèves à l'école, pour la défense des postes, et l'accès à une culture commune pour tous les élèves (comme dans le 93 ou de nombreux AG, grèves et manifestations succédant depuis plus d'un mois).

NOUS APPELONS :

- ➔ les personnels et les parents à se réunir dans les écoles et les établissements afin de discuter des moyens pour faire valoir leurs revendications (collèges morts, blocages d'école, grève...).
- ➔ les personnels à poursuivre les signatures de la pétition intersyndicale nationale.

RÉUNION PUBLIQUE ET TEMPS D'ÉCHANGES LE JEUDI 2 MAI À 18H À LA MAISON DES SYNDICATS DE CHALON-SUR-SAÔNE



Et sa version pdf pour impression :

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>